Guide pratique pour la saisie en ligne d'une demande d'admission préalable (DAP bleu)

Vous devez vous connecter à la plateforme Taïga :

https://taiga.archi.fr/taiga/cnd/pages/?ce=zssn&id=1&ss=100007

Vous devrez télécharger le formulaire (disponible depuis Taïga).

Il est conseillé de lire la note d'information du Ministère de la Culture (disponible sur le site de l'école).

I. Première connexion / création du dossier

Remplissez les champs puis cliquez sur « Valider les informations saisies ».

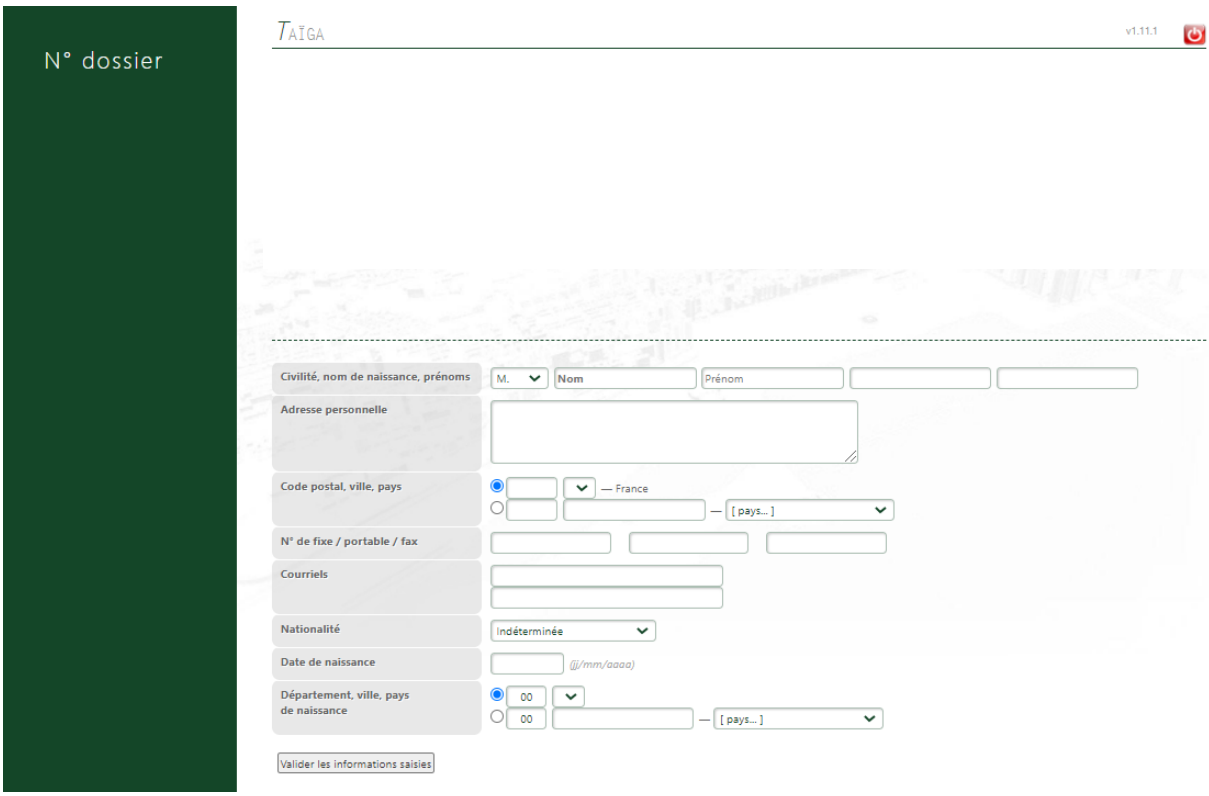

Vous arrivez ensuite sur la page de confirmation de la création de votre dossier.

Conservez précieusement ce numéro, il vous permettra par la suite de compléter votre dossier et de suivre l'avancement de son traitement. Vous recevrez également une confirmation par courriel.

II. Saisie du dossier

Une fois votre dossier créé, vous devrez vous y connecter à partir de l'onglet « N° de dossier ».

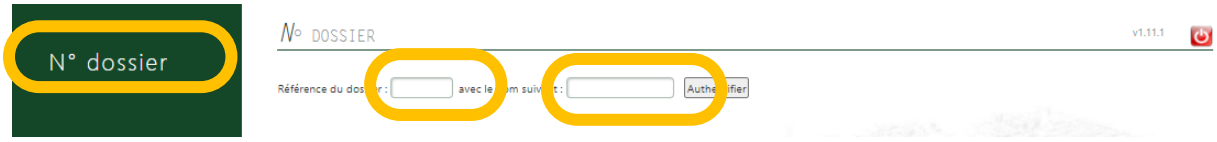

Vous devrez ensuite renseigner les différentes rubriques

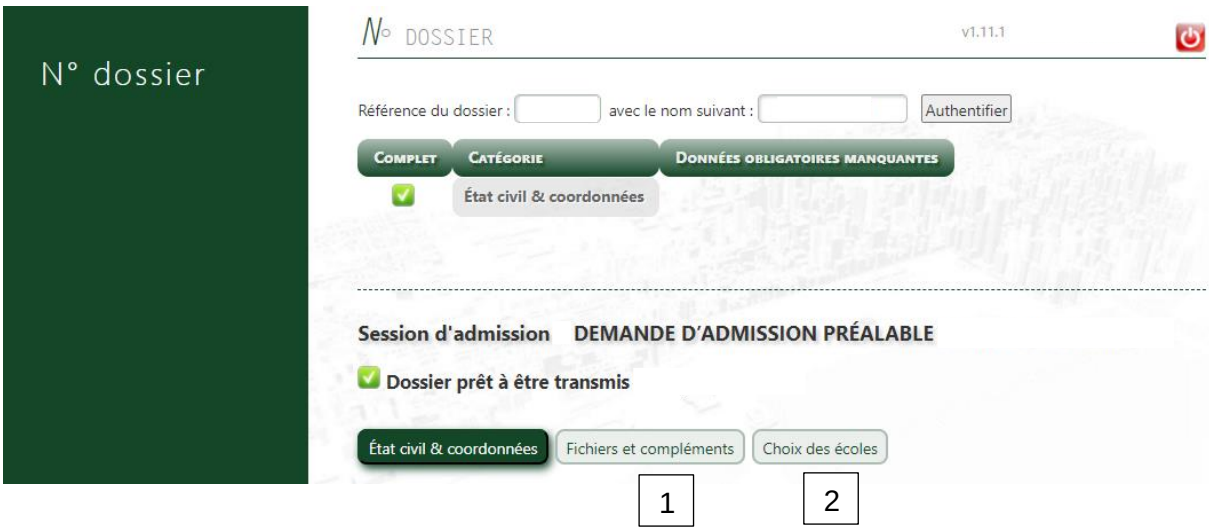

1 : Rubrique « Fichiers et compléments »

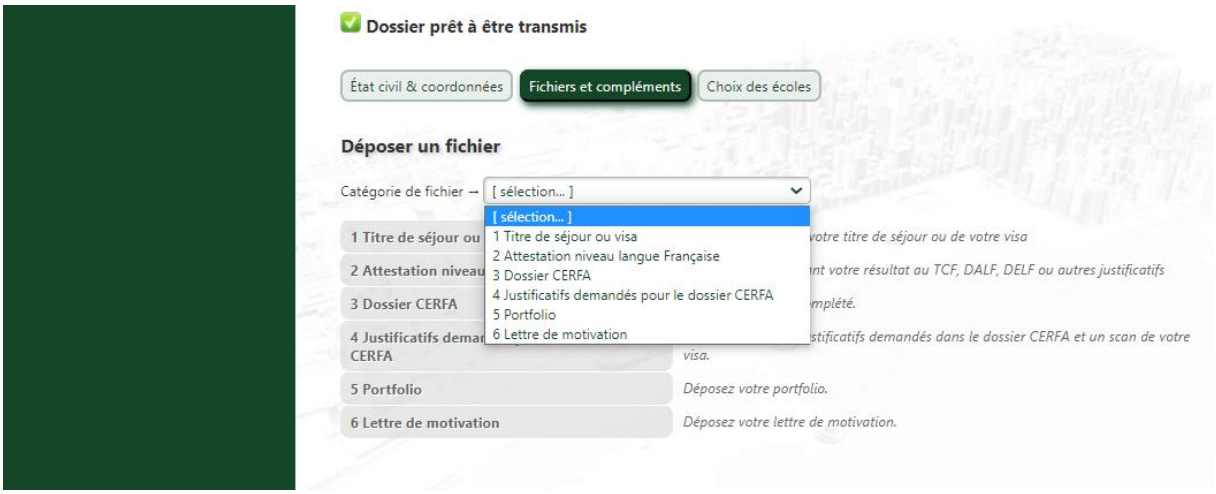

Vous devez déposer, dans cette rubrique, les éléments suivants :
1 Titre de séjour ou visa :
2 Attestation niveau de langue Française : Le test de français TCF (minimum 420 points et 12/20 à l'expression écrite) ou DELF/DALF (niveau B2 au minimum).
3 Dossier CERFA : le document CERFA rempli
4 Justificatifs demandés pour le dossier CERFA : les justificatifs
5 Portfolio : Votre dossier de travaux de 20 pages maximum (hors page de garde), au format A4 ou inférieur
6 Lettre de motivation : Votre lettre de motivation (1 page maximum)

Pour effectuer le dépôt, vous devez sélectionner la catégorie du fichier à partir de la liste déroulante, puis « choisir un fichier » et enfin « envoyer ».
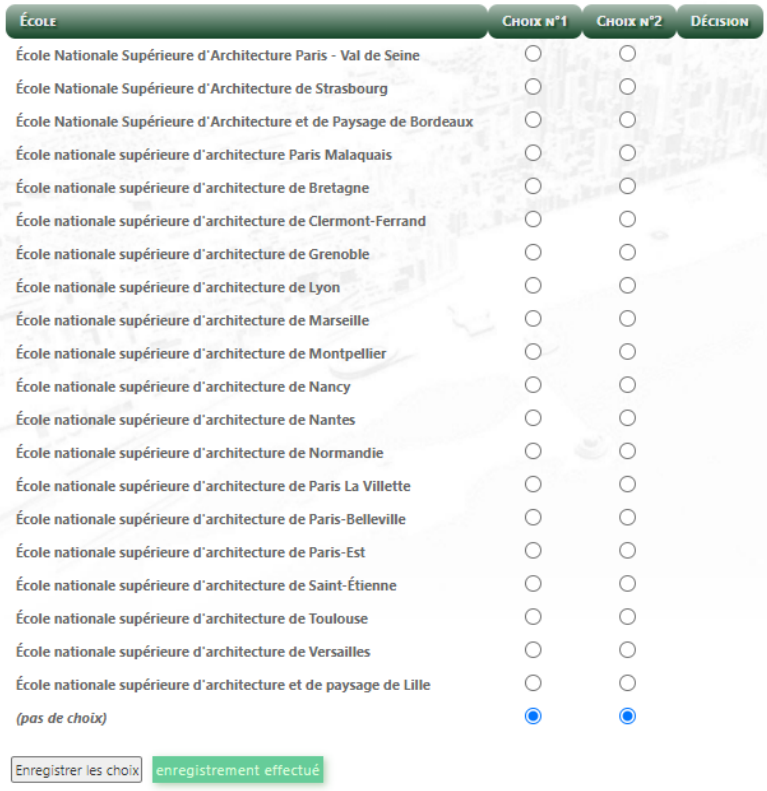
2 : Rubrique « Choix des écoles »
Vous devez sélectionner les deux écoles dans lesquelles vous souhaitez candidater.